

Embargo jusqu'au
18 novembre 2023, 10 h 00

**L'indépendance de la recherche et de la politique monétaire,
une condition déterminante de la prospérité suisse**
Allocution à l'occasion de la journée de l'EPFZ 2023

Thomas J. Jordan

Président de la Direction générale

Banque nationale suisse

Zurich, le 18 novembre 2023

© Banque nationale suisse (exposé donné en allemand)

Monsieur le Président de l'EPFZ,

Monsieur le Recteur de l'EPFZ,

Monsieur le Président du Conseil des EPF,

Chères invitées et chers invités,

C'est pour moi un immense plaisir et un grand honneur de m'adresser à vous aujourd'hui dans le cadre de la journée de l'EPFZ 2023.

Ce qu'ignorent sans doute nombre de citoyennes et citoyens, c'est que la genèse de l'EPFZ et de la Banque nationale a des points communs. En effet, après 1848, lorsque des institutions clés ont peu à peu vu le jour dans le jeune État fédéral, la question de leur implantation géographique provoqua un bras de fer entre les cantons. Aucun consensus ne put être dégagé pour l'École polytechnique fédérale (EPF) et pour la Banque nationale suisse (BNS). Pour la BNS, la situation était même si délicate qu'on a continué, jusqu'en 2004, de différencier le siège juridique et administratif, à Berne, et celui de la Direction générale, à Zurich.

Monsieur Mesot, il y a un an, vous nous avez fait l'honneur de prononcer une allocution de bienvenue lors de la célébration du centenaire du bâtiment de la Banque nationale à la Börsenstrasse à Zurich. À cette occasion, vous avez évoqué, d'un ton amusé, un «marchandage autour des institutions fédérales». Vous nous avez également rappelé les propos des mauvaises langues, qui disaient que Zurich avait hérité du prix de consolation avec l'EPFZ. Sans m'étendre sur la question de savoir qui a été le mieux servi à l'époque, je dirais tout de même que Zurich n'est pas si mal lotie avec l'EPFZ et la Banque nationale. La ville a d'ailleurs montré qu'elle était consciente de la grande valeur des deux institutions en leur concédant de beaux terrains pour leurs bâtiments. S'agissant de la Banque nationale suisse, les milieux économiques zurichois avaient même énergiquement fait valoir que sa Direction générale se scléroserait intellectuellement si son siège devait se trouver ailleurs qu'à Zurich. Je ne sais pas si le même diagnostic avait été formulé au sujet du lieu d'implantation de l'EPFZ. Quoi qu'il en soit, je ne me risquerai pas à défendre la solidité scientifique de cet argument.

En plus de ces liens originels, qui sont loin d'être le seul point commun entre les deux établissements, l'EPFZ et la Banque nationale participent aujourd'hui conjointement à des projets majeurs et échangent en continu. Le nouveau réseau de communication pour le secteur financier suisse, le Secure Swiss Finance Network ou SSFN, repose par exemple sur l'architecture SCION développée à l'EPFZ. C'est la première application commerciale de SCION. L'idée même du SSFN est d'ailleurs née d'une collaboration expérimentale entre l'EPFZ et la Banque nationale.

La BNS entretient également d'étroites relations scientifiques avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ depuis les années 1930, et elle a un siège dans son comité directeur. Vous l'aurez compris, les convergences entre l'EPFZ et la BNS sont nombreuses.

Toutefois, ce qui rapproche le plus nos institutions, c'est qu'elles assurent toutes deux les conditions primordiales à la prospérité et à la croissance de notre pays.

L'EPFZ apporte une contribution exceptionnelle au domaine de la formation et de la recherche. Elle figure chaque année dans le classement des meilleures hautes écoles au monde, ce qui, Mesdames et Messieurs, est une prouesse remarquable. De ses rangs sortent les spécialistes de haut niveau dont notre pays a urgemment besoin. Elle concourt aussi à la capacité innovatrice et entrepreneuriale de la Suisse, par exemple par ses inventions et ses *spin-off*.

De son côté, la Banque nationale a pour tâche d'assurer la stabilité des prix et de contribuer à celle du système financier. En accomplissant son mandat, elle participe à l'instauration des conditions nécessaires à la prospérité du pays. La stabilité est essentielle à la Suisse, car un taux d'inflation faible, en plus de permettre une allocation efficace des ressources, est indispensable à la cohésion sociale du pays. En outre, le gouvernement et les entreprises suisses ne peuvent remplir pleinement leur rôle et accomplir durablement leurs fonctions que si la stabilité monétaire est assurée.

Comme nos deux institutions agissent dans l'intérêt général du pays, leur mission est réglementée par la loi: l'EPFZ dans la loi sur les EPF, et la BNS dans la Constitution fédérale et dans la loi fédérale sur la Banque nationale suisse. Elles bénéficient néanmoins d'une autonomie dans l'exécution de leur mandat, elle aussi ancrée dans la législation. La liberté d'enseignement, de recherche et de choix des enseignements à l'EPFZ est garantie par la loi. Pour sa part, la Banque nationale ne peut ni solliciter ni accepter d'instructions du Conseil fédéral, de l'Assemblée fédérale ou d'autres organismes dans l'accomplissement de ses tâches de politique monétaire. Cette disposition doit empêcher que des intérêts particuliers influent sur les décisions de politique monétaire.

L'indépendance de l'enseignement et de la recherche d'un côté et celle de la politique monétaire de l'autre est tout sauf une fin en soi. Dans l'esprit du législateur, elle n'a jamais, non plus, été destinée à rendre le travail de nos institutions le plus aisé possible. Elle constitue en fait une condition nécessaire pour que l'EPFZ et la Banque nationale puissent mener à bien leur activité. Mesdames et Messieurs, une recherche indépendante et une politique monétaire protégée des intérêts particuliers ne peuvent tout simplement pas exister sans indépendance.

Pourtant, l'indépendance n'est jamais acquise; elle n'est pas non plus une loi de la nature. Au contraire, elle est portée par la certitude citoyenne selon laquelle nos institutions produisent de meilleurs résultats lorsqu'elles sont indépendantes. En d'autres termes, la population tire avantage de cette indépendance car la stabilité des prix et le progrès de la science lui profitent. Alors comment préserver au mieux cette conviction, en particulier face à sa remise en cause permanente par différents groupes d'intérêts? À quoi faut-il veiller?

En premier lieu, l'EPFZ et la Banque nationale doivent exercer leur indépendance dans leur activité de tous les jours et remplir au mieux leur rôle. Dans le cas de l'EPFZ, cela signifie qu'elle doit toujours mener ses travaux de recherche sans préjuger du résultat, qu'elle en

communiquent les conclusions aux milieux intéressés et qu'elle les rende ainsi accessibles et vérifiables. Elle doit aussi garantir la plus grande qualité d'enseignement. Pour la BNS, cela veut dire qu'elle mène la politique monétaire en visant toujours le maintien de la stabilité des prix. Elle est aussi tenue de perfectionner en permanence ses analyses et les méthodes qu'elle emploie. Il est donc essentiel qu'elle échange régulièrement avec le milieu scientifique.

Ensuite, il n'y a pas d'indépendance sans responsabilité. C'est la raison pour laquelle la Banque nationale doit chaque année rendre compte à l'Assemblée fédérale et au public de la manière dont elle s'acquitte de sa tâche. Il en va de même pour le Conseil des EPF qui, tous les ans, est tenu de soumettre au Conseil fédéral un compte rendu de la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Enfin, pour préserver leur indépendance, il est essentiel que l'EPFZ et la Banque nationale poursuivent seulement des objectifs qui découlent de leur mandat, et pour lesquels elles disposent des outils appropriés. Tout élargissement de leurs tâches motivé par de seuls intérêts particuliers est incompatible avec l'indépendance que le pouvoir législatif leur a accordée. Un tel élargissement serait d'ailleurs dénué de légitimité démocratique, et pourrait conduire par conséquent, à plus ou moins long terme, à une limitation de leur indépendance. Il est donc impératif que l'EPFZ et la Banque nationale se cantonnent au champ d'action qui leur a été assigné, et pour lequel le législateur leur a donné à la fois l'indépendance et les outils nécessaires.

Pour remplir leur mission, nos institutions respectives doivent de surcroît se garder de tout immobilisme et, au contraire, œuvrer avec la plus grande souplesse possible, afin d'être en mesure de réagir à un environnement en rapide mutation. C'est pour cette raison que nos mandats légaux nous accordent une grande autonomie dans l'accomplissement de nos tâches. Un regard sur les événements récents suffit à souligner l'importance de cette liberté d'action. La géopolitique, les pandémies, le changement climatique, les crises financières et les innovations technologiques telles que l'intelligence artificielle ou l'apprentissage automatique modifient en permanence, et même parfois de manière abrupte, les conditions dans lesquelles nous travaillons.

Dès lors, nos institutions doivent être capables d'une grande flexibilité. Les crises du Covid-19 et du Credit Suisse en sont de parfaites illustrations. Pendant la pandémie, l'EPFZ a dû travailler dans une urgence absolue et dans des conditions très difficiles pour réaliser des avancées qui, de toute façon, ne pouvaient être que provisoires. De leur côté, les collaboratrices et collaborateurs de la Banque nationale ont dû faire face à des turbulences inédites – de graves pénuries d'approvisionnement par exemple –, et utiliser de nouvelles sources de données et de nouvelles méthodes pour les analyses économiques. Lors de la crise du Credit Suisse, la Banque nationale a dû faire preuve d'une souplesse sans précédent pour remplir son rôle de prêteur ultime. Elle a également prouvé la fiabilité de ses processus en parvenant à mettre à disposition des volumes de liquidités exceptionnellement élevés dans un laps de temps particulièrement court.

Ces crises n'ont pas seulement montré que l'EPFZ et la Banque nationale avaient la volonté et la capacité de réagir rapidement à une transformation de leur environnement. Elles ont aussi clairement démontré que les citoyennes et les citoyens suisses pouvaient leur faire confiance, tout particulièrement en temps de crise, que la recherche et la politique monétaire apportaient des réponses adéquates aux divers changements, qu'elles réagissaient aux défis actuels de manière appropriée et qu'elles accomplissaient toujours leurs tâches conformément à leur mandat légal et en servant les intérêts généraux du pays. La réussite de nos institutions repose sur un mandat strictement défini associé à une grande liberté de mise en œuvre, en particulier lors d'une crise majeure. Ce qui me fait dire, plus simplement, que nos deux institutions ont tout à gagner à se montrer inflexibles dans l'accomplissement de leur mandat, mais flexibles quant aux moyens mis en œuvre pour le remplir.

Néanmoins, il me tient aussi à cœur de faire preuve de réalisme. La liberté d'action et l'accomplissement du mandat légal, à eux seuls, ne suffisent pas pour réussir à long terme. La science comme la politique monétaire opèrent dans un contexte de grande incertitude, ce qui peut amener, même avec les meilleures intentions, à ne pas évaluer correctement certaines situations et à tirer des conclusions erronées. Il nous faut donc aussi faire preuve de modestie et d'humilité dans notre métier. Le savoir d'aujourd'hui pouvant s'avérer obsolète demain, il nous faut constamment porter un regard critique sur nos résultats et sur ce que nous pensons comprendre, et ne pas hésiter à réviser nos opinions lorsqu'elles s'avèrent inexactes. Nous avons ainsi dû repenser en permanence les réponses de la politique monétaire face à la pandémie et adapter continuellement nos prévisions aux derniers développements. Il nous faut garder un esprit critique et nous montrer toujours capables d'apprendre. Il nous incombe aussi de rester fermes dans notre engagement et dans nos exigences vis-à-vis de nous-mêmes.

Mesdames et Messieurs, l'EPFZ et la BNS portent toutes deux une grande responsabilité dans le développement de notre pays. En tant que gardienne de la stabilité des prix, la Banque nationale contribue de manière décisive au maintien d'une situation économique et sociale durable. De son côté, l'EPFZ est source d'innovations et de progrès scientifique. Stabilité économique et progrès scientifique se complètent parfaitement, permettant à la Suisse de s'affirmer dans un monde en constante mutation et de trouver des solutions aux défis de demain. Or, l'indépendance de nos institutions est une condition essentielle à leur succès et à l'accomplissement de nos mandats respectifs. S'en prévaloir n'est pas toujours aisé, et la défendre peut même parfois demander du courage. Toutefois, il est important que nos deux institutions jouissent de leur indépendance en tout temps et de manière inébranlable, et exigent sans relâche qu'elle soit respectée.

Je profite donc de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour remercier très sincèrement toutes celles et ceux dont le travail et l'enthousiasme contribuent à la recherche, à l'enseignement et à l'innovation au sein de l'École polytechnique fédérale de Zurich. Notre pays a besoin de vous et vous êtes pour nous une source de fierté. En définitive, vous nous empêchez très certainement de sombrer dans la sclérose intellectuelle, cette maladie brandie

comme une menace par les milieux économiques zurichoïses lors du choix de la ville qui devait accueillir la Banque nationale. Aussi n'ai-je qu'un mot à dire: continuez!

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.